

IMPORTANT : BOURSES DES LYCEES

Vous souhaitez déposer une demande de bourse pour l'année scolaire 2025/2026 : **nous vous conseillons de demander un examen automatique du droit à bourse pour votre enfant afin de faciliter votre démarche** (la case est à cocher et les informations à compléter sur la fiche de renseignements de votre enfant - Onglet "Etude automatique du droit à bourse").

L'étude automatique du droit à bourse est effective pour les établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, collèges et lycées. **Ne sont pas concernés les étudiants de l'enseignement supérieur scolarisés en lycée (BTS).**

Attention : l'étude de votre dossier sera effectuée au regard de **votre avis fiscal 2025 sur les revenus 2024**. Aussi, il est important d'effectuer au préalable votre déclaration de revenus dans le délai imparti.



SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ DEMANDER L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT À BOURSE DÈS L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT ?

JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI :

J'ai la charge effective et permanente de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement) **et je déclare cet enfant à charge fiscale.**

QUELS SONT LES AVANTAGES?

- ✓ Je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement **à chaque rentrée scolaire**, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai **retirer mon consentement** à tout moment si je le souhaite. Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le service en ligne ou par le formulaire papier.

COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse **quand j'inscris ou réinscris mon enfant** dans un collège ou un lycée public en ligne sur services.education.gouv.fr ou par la fiche de renseignements papier fournie par l'établissement.

QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES?

- ✓ Je donne **mon consentement** à l'étude automatique du droit à bourse.
- ✓ Je renseigne **les données d'état civil** nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance). Il est important de renseigner attentivement toutes des données d'état civil : **les noms et prénoms doivent correspondre à ceux figurant sur l'avis d'imposition** pour permettre la récupération des données fiscales.
- ✓ Si je suis en concubinage, je renseigne les données d'état civil de **mon concubin ou ma concubine** (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Nombred'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus2024 à ne pas dépasser	21 611€	23 272€	26 596€	30 753€	34 908€	39 897€	44 883€	49 870€

Si vous souhaitez faire une demande papier, la campagne des demandes de bourse de collège ou de lycée pour l'année scolaire 2025-2026 sera ouverte du jour de la rentrée scolaire jusqu'au **16 octobre 2025 inclus**.

Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>